

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 25/027/2007 – ÉFAI

9 novembre 2007

AU 299/07 Prisonniers d'opinion

ÉTHIOPIE Daniel Bekele (h), avocat, responsable de la stratégie au bureau éthiopien d'ActionAid (organisation internationale pour le développement)
Netsanet Demissie (h), directeur de l'Organisation pour la justice sociale en Éthiopie (organisation non gouvernementale)

Deux défenseurs des droits humains, Daniel Bekele et Netsanet Demissie, risquent de se voir infliger une peine de réclusion à perpétuité le 22 novembre. Amnesty International les considère comme des prisonniers d'opinion, car ils sont détenus uniquement pour avoir milité de manière pacifique en faveur des droits humains.

Le 22 novembre, la Haute cour fédérale d'Éthiopie doit rendre un jugement clôturant la procédure dont Daniel Bekele et Netsanet Demissie font l'objet depuis longtemps pour « *outrage à la Constitution* ». Ces hommes sont maintenus en détention depuis novembre 2005 et sont les deux dernières personnes mises en cause dans le procès très médiatisé de défenseurs des droits humains, de dirigeants de l'opposition et de journalistes. Tous leurs coaccusés ont été libérés. Certains ont été acquittés en avril 2007. D'autres ont été condamnés à des peines de prison en juillet, mais ils ont rapidement été graciés dans le cadre d'un accord négocié avec le gouvernement.

Daniel Bekele est responsable de la stratégie au bureau éthiopien d'ActionAid. Netsanet Demissie a fondé et dirige l'Organisation pour la justice sociale en Éthiopie. Ils ont été arrêtés en novembre 2005, au cours d'une vague d'arrestations de personnes soupçonnées de soutenir la Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD), un parti d'opposition (voir l'AU 284/05, AFR 25/017/2005 du 2 novembre 2005, ainsi que ses mises à jour).

Daniel Bekele et Netsanet Demissie ont nié tout lien avec la CUD, ont présenté leur défense et ont refusé de plaider coupable pour demander une grâce. Par conséquent, ils sont susceptibles d'être condamnés à la réclusion à perpétuité. Amnesty International, qui a examiné l'équité de l'ensemble du procès, est profondément préoccupée par l'exclusion de ses observateurs en juillet 2007. Le Premier ministre avait auparavant affirmé que ce procès serait ouvert aux observateurs internationaux.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'arrestation et le placement en détention de Daniel Bekele et Netsanet Demissie ont eu lieu dans le contexte politique troublé qui caractérisait l'Éthiopie après les élections législatives de mai 2005. Des manifestations d'opposition ont été organisées à Addis-Abeba en juin et en novembre 2005 pour dénoncer des fraudes électorales présumées. Elles ont été violemment dispersées. Les forces de l'ordre ont abattu 187 personnes. Six policiers ont également été tués, et la ville a subi d'importants dégâts matériels.

À la suite de ces manifestations, des dizaines de milliers de membres de la Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD), un parti d'opposition, ont été détenus, parfois pendant plusieurs mois, sans inculpation ni jugement. En décembre 2005, 131 personnes parmi lesquelles figuraient des dirigeants de la CUD, des fonctionnaires, des journalistes et des défenseurs des droits humains ont été jugées (dont plusieurs par contumace) pour des infractions à caractère politique passibles de la peine capitale ou de la réclusion à perpétuité. En avril 2007, 28 accusés ont été libérés sur décision des juges, qui ont estimé qu'il n'y avait rien à retenir contre eux. En juillet 2007, 38 autres, qui avaient refusé de présenter leur défense, ont été reconnus coupables et condamnés à des peines de prison à vie ou de longue durée. Le 20 juillet, ils ont été graciés et remis en liberté avec l'accord du Premier ministre, Meles Zenawi, après avoir signé une lettre dans laquelle ils demandaient pardon pour les « *fautes* » commises lors des manifestations. D'autres

détenus ont par la suite plaidé coupable et été graciés, si bien que Daniel Bekele et Netsanet Demissie sont les deux derniers à rester en prison après avoir achevé leur défense.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous inquiet à l'idée que Daniel Bekele et Netsanet Demissie soient condamnés à la réclusion à perpétuité alors qu'ils n'ont fait que mener pacifiquement leurs activités de défense des droits humains ;
- précisez qu'Amnesty International les considère comme des prisonniers d'opinion ;
- priez les autorités éthiopiennes de libérer ces deux hommes immédiatement.

APPELS À :

Premier ministre :

His Excellency Meles Zenawi, Office of the Prime Minister, PO Box 1031, Addis Ababa, Éthiopie

Fax : +251 11 1552020

Formule d'appel : *Your Excellency, / Excellence,*

Ministre de la Justice :

Mr Assefa Kesito, Ministry of Justice, PO Box 1370, Addis Ababa, Éthiopie

Fax : +251 11 5517775

+251 11 5520874

Courriers électroniques : ministry-justice@telecom.net.et

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Commission éthiopienne des droits humains :

Ambassador Dr Kassa Gebreheywot, Chief Commissioner, Ethiopian Human Rights Commission
PO Box 1165, Addis Ababa, Éthiopie

Fax : +251 11 618 0041

Courriers électroniques : hrc@ethionet.et

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Éthiopie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 22 NOVEMBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.